

Coupe Interclubs des Avenirs

COMPETITION D'ANIMATION

Dimanche 21 juin 2009

à Gray

Code informatique N° 508

REGLEMENTS SPORTIFS :

Equipes mixtes de 8 nageurs nés en 2000 et après (9 ans & moins).

Chaque club peut engager plusieurs équipes mais seule la dernière équipe peut être incomplète en course individuelle.

Un nageur ne peut participer qu'à une seule épreuve individuelle et aux deux relais. Pour être classée, une équipe doit présenter obligatoirement les deux relais.

Au cas où un club ne pourrait composer une équipe, il peut se regrouper avec un autre club ayant le même problème sous une bannière départementale ou régionale.

EPREUVES :

Six épreuves individuelles (200 NL, 100 4N, 50 Pap, 50 Dos, 50 Bra et 50 NL) et deux relais (8 x 25 et 8 x 50 NL). Chaque équipe doit obligatoirement présenter une fille et un garçon sur les 200 m libre et 100 m 4 nages.

PROGRAMME :

1^{ère} Réunion

Entrée piscine : 8h30

Début des épreuves : 10h

2^{ème} Réunion

Entrée piscine : 13h30

Début des épreuves : 14h30

8 x 50 m Nage Libre (Nat2i = 4x100 NL) 200 m Nage Libre

50 m Papillon

50 m Brasse

50 m Dos

100 m 4 nages

50 m Nage Libre

8 x 25 m Nage Libre (Nat2i=4x50NL)

CLASSEMENT :

1^{er} : (nombre de clubs X 2) + 2 points

2^{ème} : (nombre de clubs X 2) - 1 point

3^{ème} : (nombre de clubs X 2) - 2 points.....etc

Les points des relais sont doublés. En cas d'égalité de points, le nombre de points obtenus par les relais départagera les équipes.

RECOMPENSES :

- ☞ une coupe et six médailles aux trois premières équipes filles
- ☞ une coupe et six médailles aux trois premières équipes garçons
- ☞ une médaille aux trois premiers de chaque épreuve individuelle

ENGAGEMENTS :

Les engagements avec composition des relais et des équipes doivent être envoyés par e-mail au plus tard pour le **Mercredi 17 Juin** à :

Cédric JEANNERET
ced.jeanneret@orange.fr

Le club organisateur est tenu d'en accuser réception.

Passé ce délai, le club ou l'équipe sera considéré forfait

Les droits d'engagement sont fixés par le comité régional. Les factures de chaque club participant seront éditées par le secrétaire général et envoyées au Trésorier du comité régional qui facturera en fin de saison (**tarifs : voir compte rendu commission financière 2008/2009**).

Le club organisateur éditera le programme ainsi que les fiches de courses.

JUGE ARBITRE :

Le juge arbitre est désigné par la commission des Cadres et entériné par le Comité Directeur. En cas de désistement celui-ci devra en aviser le secrétariat dans les plus brefs délais.

OFFICIELS :

Chaque club est tenu de présenter au moins un officiel (A ou B).

ATTENTION :

Les clubs qui ne présentent pas d'officiels seront pénalisés d'une amende de
75 Euros.

MODIFICATION D'ENGAGEMENTS :

Par téléphone ou fax au club organisateur le Vendredi soir avant 18 heures au plus tard. Les forfaits enregistrés le jour même, au plus tard ½ heure avant le début des épreuves, seront considérés comme forfaits annoncés. Dans les autres cas, ces forfaits seront considérés comme non annoncés.

RESULTATS :

Les clubs organisateurs doivent faire parvenir au plus tard, les résultats papiers en **1 exemplaires** et les résultats informatiques par e-mail ainsi qu'un scan de la page de garde signée du juge arbitre, pour le **Mercredi suivant** à :

Jean-Pierre CARRERE
285 Hameau de la Douce
90400 ANDELNANS

Email / jeanpierrecarrere@yahoo.fr

Un exemplaire de la page de garde signée du juge arbitre sera envoyé au secrétariat à Besançon